

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2025

---

RELATIVE À LA RAISON IMPÉRATIVE D'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR DE LA LIAISON  
AUTOROUTIÈRE ENTRE CASTRES ET TOULOUSE - (N° 1435)

## AMENDEMENT

N ° CD45

présenté par  
M. Breton et M. Dirx

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Avant le 31 décembre 2025, le Gouvernement remet un rapport au Parlement sur l'ensemble des grands projets d'infrastructures en cours. Ce rapport identifiera les conséquences dommageables lors d'un arrêt de projet. Il procèdera à une études des impacts socio-économiques potentiellement dommageables pour le territoire touché.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Lorsqu'il y a l'interruption d'un chantier, c'est tout un territoire qui peut être touché avec des conséquences pour les entreprises locales, les entreprises de sous-traitance... Cela peut conduire à des ruptures de contrat de travail, des risques de dépôt de bilan et des difficultés graves de trésorerie.